



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SFR

ÉLECTION CSE

UN BILAN & UN PROJET

1^{er} TOUR DU 13 AU 15 JUIN 2023



du **Mardi 13**
au **Jeudi 15**
JUIN
2023

VOTEZ
CFDT

VOS DÉLÉGUÉS
SYNDICAUX CENTRAUX
CFDT

LELONG Olivier
Tél. 06 28 09 80 19

KHELIFA Donia
Tél. 06 28 09 80 52

OLIVE Jeremy
Tél. 07 78 19 33 79

PANCETTI Antonello
Tél. 06 03 82 54 58

Chers Collègues, chers Amis,

La mandature qui touche à sa fin a été percutée par deux événements majeurs: la pandémie COVID et ses confinements, suivie du PDV. Durant ces quatre années, vous avez pu constater l'engagement sans faille de vos élus **CFDT** qui ont toujours été présents pour vous aider, vous défendre et vous informer. La **CFDT** a été fidèle à elle-même combative et sans compromission permettant de construire un rapport de force pour défendre au mieux les intérêts des salariés de l'UES SFR.

LE BILAN

> **2019** : La direction tente d'appliquer les augmentations de salaires en juillet pour vous priver de 6 mois d'augmentations. La **CFDT** va au tribunal, et les augmentations sont appliquées au 1er janvier !

> **2020** : SFR met 5000 salariés en activité partielle. La **CFDT** par la voix de Laurent BERGER dénonce ce détournement d'argent public au bénéfice de l'actionnaire et au détriment des salariés. La direction fait marche arrière !

La direction refuse de prendre en charge les repas dans le cadre du TADO pendant la crise COVID. La **CFDT**, est la seule à engager une action au tribunal.

> **2021** : Annonce de la suppression de 20% des effectifs. La **CFDT** attaque, SFR est condamné pour déloyauté. La **CFDT** refuse de signer l'accord validant le PDV et le conteste en justice.

> **2022** : Pour mettre fin à l'ensemble de nos contestations la direction finit par proposer :

- **315€** en compensation des frais de repas pendant les périodes de Travail à Distance Obligatoire en échange de l'abandon par la **CFDT** de son action judiciaire.
- **2 jours de TAD**
- Une indemnité de **3,25€ par jour de TAD**
- **75€** pour l'achat de matériel
- Des primes allant de **625€ à 900€** selon le salaire.

> **NAO** : Pour la première fois nous obtenons des augmentations collectives pour l'ensemble des salariés, populations commerciales comprises !

4% pour un salaire annuel jusqu'à 31 000€, **3%** jusqu'à 41 000€, et **2%** au-delà + **3% AI**.

> **2023** : La direction plafonne les parts variables. La **CFDT** engage une procédure judiciaire pour faire reconnaître vos droits. À suivre...

QUATRE ANS D'ACTION



1^{er} TOUR DU 13 AU 15 JUIN 2023



Olivier LELONG



Donia KHELIFA



Antonello PANCETTI



Jérémy OLIVE



Laurent PENON

LE PROJET

Fort de nos 4 ans d'actions sur le terrain, en nous appuyant sur vos remarques lors des visites de sites et des résultats de l'enquête Cfdt voici les grandes lignes du projet Cfdt pour les quatre prochaines années .

Agir sur les conditions et sur la charge de travail :

Les conditions et la charge de travail ne cessent de se dégrader et plus particulièrement ces quatre dernières années. La Cfdt souhaite la négociation d'un accord sur la qualité de vie au travail, intégrant un véritable droit à la déconnexion. Des managers mieux considérés pour un management plus participatif permettant de prendre en compte la charge de travail réelle dans les projets d'organisation.

Rémunération :

Obtenir des augmentations qui compensent, au moins, l'inflation. Pérenniser les augmentations collectives. Faire baisser les objectifs financiers de l'accord d'intéressement pour atteindre plus facilement le seuil de déclenchement permettant de vous reverser 10% de la masse salariale.

Renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

En corrigeant les inégalités qui touchent les femmes, on améliore mécaniquement l'équité pour tous les salariés, hommes ou femmes. La Cfdt continuera sans relâche son action pour une rémunération plus juste et de réelles possibilités d'évolutions professionnelles.

Les mêmes accords pour l'ensemble des salariés :

Il est plus que temps que tous les salariés, qu'ils soient Completel, SFR Fibre, XpFibre, ou SFR SA bénéficient des mêmes accords: astreintes, interventions programmées, congés, RTT...

Activités Sociales et Culturelles :

- Profitez, évadez-vous ! Avec des offres « escapades » vous permettant de partir, un week-end, une semaine, avec qui vous voulez, quand vous voulez. Sans contrainte de prestataire, et avec une participation du CSE aux frais d'hébergement sur présentation d'une simple facture !
- Une vraie prise en compte des besoins et des demandes des salariés en région pour les voyages, les activités (loisirs, sport, relaxation - gym, yoga, musculation, cinéma...). Et pour Noël, autre chose que le sempiternel cirque, la séance de cinéma ou le parc Disney un vendredi à 18h qui vous oblige à poser votre journée.
- Réactiver les commissions locales ASC pour vous permettre de participer aux décisions qui vous concernent. Et vous accompagner pour organiser vos activités.
- Lancer avec vous la réflexion pour des ASC plus écoresponsables.